

M. Kent: Nous avons les noms et les adresses. Nous leur écrivons d'abord et leur demandons de se rendre à l'ambassade du Canada en Hongrie, à Budapest, ou ailleurs, à une date et à une heure données.

M. Skoreyko: C'est ainsi que vous procédez depuis deux ans, n'est-ce pas? C'est ainsi que vous procédez?

M. Kent: Non, l'établissement d'un sous-bureau central d'examen des demandes n'est en voie d'exécution que depuis un mois ou deux.

M. Godbout: On l'a autorisé comme prochain établissement.

M. Kent: C'est cela. Nous étions en territoire vierge, pour ainsi dire. Nous avons ouvert un bureau à Belgrade en y déléguant un membre bien expérimenté du personnel du Ministère, M. Cunliffe, que beaucoup d'entre vous connaissez, car il était mon adjoint d'administration. Il est allé à Belgrade pour y ouvrir le bureau et se trouve maintenant à Genève, où il mettra sur pied le sous-bureau central qui s'occupera des pays situés derrière le rideau de fer.

M. Skoreyko: Notre gouvernement n'a-t-il pas de rapports avec les gouvernements communistes afin de faciliter l'examen de ces demandes, comme telles? Autrefois, il fallait que certains documents passent par les mains de M. Spshedko, de l'ambassade russe, et d'autres exigences semblables. Est-ce encore le cas, ou non?

M. Kent: Je crois que l'expression «une entente pour faciliter» est peut-être un peu exagérée. Nous constatons, je crois, que les négociations commencent à faciliter la compréhension.

M. Curry: Leur attitude envers les personnes parrainées qui quittent le pays, est relativement libérale—et je répète, «relativement».

M. Skoreyko: Je n'ai qu'un autre point ou deux à soulever. Je ne voudrais pas trop prendre le temps du Comité. Pendant les séances du Comité, l'an dernier, il a beaucoup été question du besoin d'aides agricoles au Canada. A-t-on insisté, par l'intermédiaire du bureau de Genève ou du bureau de Belgrade, pour recruter des aides agricoles pour le Canada? Si c'est le cas, ou si cela pourrait être le cas, quelles sont les exigences scolaires ou autres prévues pour l'admission de ces personnes?

M. Kent: En général, le nouveau Règlement permettra sûrement au travailleur agricole d'entrer plus facilement au Canada ou d'être accepté en vertu du Règlement, chance qu'il

n'avait pas auparavant, bien sûr, car le grand besoin qu'on a de ces travailleurs primera l'insistance que l'on mettait avant sur les qualifications purement scolaires.

Un député: Quatorze sur quinze?

M. Kent: Oui, les points sont très élevés car le système tient entièrement compte du besoin de travailleurs agricoles. Cependant, j'ai bien peur, comme M. Curry l'a souligné, que même si les pays situés derrière le rideau de fer prennent une attitude relativement détendue à l'égard des personnes à charge parrainées que nous acceptons à titre d'immigrants et des autres proches dans une certaine mesure, nous n'avons pas de rapports qui nous permettent de tenter de recruter des travailleurs, comme tels. Ils s'opposeraient catégoriquement à cela, comme le font d'autres pays—et non les seuls pays situés derrière le rideau de fer.

• 1220

M. Skoreyko: Est-ce qu'un travailleur agricole d'un pays situé derrière le rideau de fer peut être parrainé?

M. Kent: Oh! oui.

M. Skoreyko: Il peut être parrainé?

M. Kent: Oui, s'il fait partie de la catégorie des personnes parrainées.

M. Skoreyko: Seulement s'il fait partie de cette catégorie?

M. Kent: Oui.

M. Curry: Une personne qui n'a pas de lien de parenté peut parrainer un travailleur acceptable. Je crois que c'est là ce que vous demandiez.

M. Skoreyko: Je vois.

M. Kent: Le parrainage se rapporte simplement aux rapports, et non pas à l'acceptabilité d'un travailleur en particulier.

M. Skoreyko: Mettons que je parraine quelqu'un de Russie comme travailleur agricole, quelles assurances le Ministère exigera-t-il avant de permettre l'entrée au Canada de cette personne? Si je pose la question, c'est que la situation se présentera sans doute qu'un immigrant parrainé venu au Canada pour travailler dans le domaine de l'agriculture probablement, aboutira dans un emploi d'usine. Quelles assurances exigez-vous? En exigez-vous?

M. Kent: Nous croyons qu'il ne serait pas réaliste de demander des garanties. Si un travailleur agricole vient ici en tant que tel et